



ROYAUME DU MAROC



ACADEMIE HASSAN II DES SCIENCES ET TECHNIQUES

COMMUNIQUE DE PRESSE

RENCONTRE ANNUELLE DES LAUREATS DU CONCOURS GENERAL

DES SCIENCES ET TECHNIQUES

Le 28 juillet 2026 l'Académie Hassan II des sciences et technique organise la rencontre des lauréats du Concours Général des Sciences et Techniques auxquels elle accorde une allocation d'excellence.

Depuis son installation par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et dans le cadre des missions qui lui sont assignées, notamment celle de "contribuer à l'élaboration d'une politique des ressources humaines scientifiques, de nature à attirer des éléments de valeur à investir le monde de la science et de la technologie", l'Académie œuvre à attirer quelques-uns des meilleurs lauréats des lycées marocains vers des formations scientifiques.

Pour ce faire, et dans le cadre des dispositions de la convention de partenariat signée le 18 mai 2010 et actualisée le 19 février 2014, puis le 15 juillet 2025 entre l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et le Ministère en charge de l'Education Nationale, celui-ci organise le Concours Général des Sciences et Techniques (CGST), auxquels sont conviés les bacheliers issus des séries scientifiques qui ont obtenu au baccalauréat les meilleures notes dans les matières scientifiques et techniques; au terme de ce concours sont retenus les quatre premiers de la série mathématiques, et les deux premiers de chacune des trois autres filières scientifiques (physique, sciences de la vie et de la terre, et sciences de l'ingénieur).

A ces dix lauréats du CGST l'Académie accorde une allocation d'excellence couvrant la durée de toutes les études supérieures, jusqu'au doctorat, sous réserve toutefois que les résultats scolaires de chacun d'entre eux restent à un haut niveau d'excellence.

Mis en place en 2010, ce système a permis de servir l'allocation d'excellence en question à quelques 148 lauréats (104 garçons et 44 jeunes filles) qui ont été attributaires de l'allocation d'excellence (52 en filière mathématiques, et 32 dans chacune des trois autres filières susmentionnées), et à date de mai 2026, quelques 52 d'entre eux poursuivaient leurs études dans de bonnes conditions et continuaient de mériter de l'allocation d'excellence.

De nombreux lauréats ont ainsi été admis dans de prestigieuses écoles, 32 à l'Ecole Polytechnique de Paris, 9 dans les Ecoles Normales Supérieures (ENS) françaises (Rue d'Ulm, Paris, Cachan, Lyon), 14 à l'Ecole Centrale SupElec, aux Ponts et Chaussées, etc. et depuis la mise en place de ce système CGST, 11 lauréats ont soutenu des thèses de doctorat dans de prestigieuses universités, particulièrement nord-américaines, alors que 15 sont doctorants (Montréal Institute of Learning Algorithms, MIT (USA), Stanford University (USA), New York University, Université de Montréal, Université Paris-Saclay, Les ENS de Paris, de Cachan et de Lyon, Ecole Polytechnique de Paris, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, etc.).

Quinze années après la mise en place de ce système, l'Académie voit ainsi un début de concrétisation de ses objectifs majeurs en la matière, d'autant que dès l'obtention de leur doctorat, et parfois même pendant la préparation de leur thèse, les lauréats reçoivent des propositions d'embauche dans des laboratoires de grande renommée, où ils pourront continuer à mener des travaux de recherche de très haut niveau, d'autant qu'ils sont fortement animés de la volonté de mener des carrières scientifiques dans des institutions académiques réputées. Ces lauréats expriment également le désir de servir leur pays tout en continuant à contribuer au développement de la science mondiale, parfaitement en accord avec les termes du discours, prononcé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le jour de l'installation de l'Académie et dont celle-ci a fait sa devise "Servir le pays et contribuer au développement de la science mondiale".

A ce propos, il convient de rappeler qu'à l'occasion du 69ème anniversaire de "La Révolution du Roi et du Peuple", Sa Majesté Le Roi qualifiait la communauté marocaine résidant à l'étranger de "profils de classe mondiale", notamment dans les filières scientifiques, qui peuvent, selon la volonté royale "s'installer et travailler au Maroc, comme elles peuvent apporter leur concours, via toutes sortes de partenariats, depuis leurs pays d'accueil".

C'est dans ce cadre, et à titre de première expérience, que l'Académie a signé une convention de collaboration avec l'université EUROMED de Fès définissant les objectifs et modalités de collaboration concernant les lauréats du CGST, afin de mettre en place et d'organiser, l'établissement et/ou le maintien du contact avec les membres de la diaspora formée des lauréats de l'allocation d'excellence ; ceux-ci se sont particulièrement distingués dans des domaines scientifiques, et ont choisi, pour l'instant, une carrière scientifique à l'étranger, mais restent disposés à mettre à profit leurs compétences, leur savoir-faire, et leurs réseaux de relations dans le monde de la science, au service de leur pays.



Rabat, le 25 juillet 2026